



AVIS D'ABATTAGE

Conformément à l'art. 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrNP, la Municipalité publie la demande d'abattage qui porte sur les éléments suivants :

- adresse : Chemin de la Laiterie 7, Parcelle No 86
- arbres concernés : 3 bouleaux de 3 m de haut et 60 ans d'âge et 1 cerisier de 3 m de haut et 50 ans d'âge
- raisons évoquées : Mauvais état et dangerosité

Une arborisation compensatoire sera mise en place par 2 sorbiers des oiseleurs, 1 chêne rouge et 1 prunus.

Les remarques ou oppositions doivent être déposées à l'administration communale avant le 19 juillet 2025.



La Municipalité

Sullens, le 20 juin 2025